

**REPUBLIQUE DU NIGER**

***Fraternité – Travail – Progrès***

***-------0------***

**Le Médiateur de la République**

**----------------------**

**TERMES DE REFERENCES**

**Thème: la femme face aux abus et inconduites des Forces de Défense et de Sécurité**

*Le Médiateur de la République du Niger, YN-36 Avenue de Maradi Niamey 1er Arrondissement*

*BP : 210 ; Tél. :+227 20 35 21 38 ; e-mail :mediateurniger@yahoo.fr*

1. **CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA CONFERENCE**

Dans le cadre de la protection des droits et libertés et de l’encadrement de l’Administration Publique, l’institution du Médiateur de la République, autorité administrative indépendante, fait partie des institutions phares d’accompagnement, de contrôle, de réparation, de restauration et de perfectionnement de l’action administrative.

En tant qu’institution de la République chargée de la protection des droits et libertés des citoyens, le service du Médiateur de la Républiqueconstitue le maillon insigne dans l’œuvre de construction de l’Etat de droit et de la bonne gouvernance.

La défense des droits et devoirs peut s’avérer comme une épreuve difficile pour le citoyen, surtout quand ce dernier, méconnaissant les procédures administratives choisit de se taire. Ce qui est un obstacle pour la promotion et la protection des droits humains. A cet effet, il convient de l’encadrer pour une bonne maitrise des voies de recours et autres mécanismes de plaintes que les lois et règlements lui offrent pour un accès facile.

Aux termes del’article 6 de la loi n° 2011-18 du 08 aout 2011 instituant un Médiateur de la République modifiée et complétée par la loi n 2013-30 du17 juin 2013, le Médiateur de la République peut être saisi ou s’autosaisir des questions de la défense des droits de l’enfant et des personnes vulnérables.

Elaboré sous l’impulsion duMédiateur de la République, la cartographie des voies de recours et mécanismes de plaintesoffre aux usagers des services publics en général et aux personnes vulnérables en particulier, les moyensd’action en cas d’abus ou d’inconduite de la part desmembres des forces de défense et de sécurité. Cependant le constat s’impose qu’il n’y a pas assez de recours contre lesdits abus, du fait de la méconnaissance de ces voies de recours. C’est dans ce cadre que des caravanes de sensibilisation seront organisées dans certaines régions.

**II : objectifs**

1. **Objectif général**

Contribuer au renforcement de l’Etat de droit en assurant l’accès effectif aux voies de recours et mécanismes de plaintes des personnes vulnérables, particulièrement les femmes.

1. **Objectifs spécifiques**

* Vulgariser les voies de recours et mécanismes de plainte;
* Sensibiliser les victimes d’abus ou d’inconduite sur les voies de recours ;
* Assurer l’accès effectif des victimes des abus aux voies de recours ;
* Effectuer des audiences foraines aux fins ci-dessus ;
* Organiser des conférences débats sur le thème ;

**RESULTATS ATTENDUS**

Les résultats attendus sont les suivants :

* Les voies de recours et mécanismes de plainte sont vulgarisés;
* Les victimes d’abus ou d’inconduite sont sensibilisées sur les voies de recours et les mécanismes des plaintes ;
* L’accès effectif des victimes des abus aux voies de recours estassuré ;
* Des audiences foraines sont organisées ;
* Des conférences débats sur le thème sont organisées.

1. **METHODOLOGIE**

Pour atteindre les objectifs cités ci-dessus, il seraorganisé deux caravanes de sensibilisation dans les régions de Tahoua et Tillabéri et deux conférences débats.

1. Caravanes de sensibilisation

Les participants sont:

* le Médiateur de la République ;,
* 5 collaborateurs du médiateur de la république par axe
* 2 représentants du ministère de la promotion de la femme et de la protection de l’enfant ;
* 1 représentant du ministère de la population ;
* des représentants d’EUCAP SAHEL ;
* 3 représentants des associations féminines,
* 1 représentant des scolaires nigériens ;
* 2 représentants de la société civile,
* 4 représentants de forces de défense et de sécurité ;
* 1 représentant des chefs traditionnels ;
* 1 représentant des chefs religieux

1. Conférences débats sur le thème : « la femme face aux abus et inconduite des Forces de défense et de sécurité (FDS) »
2. Public cible :

* Représentants des institutions et ministères intervenant dans le domaine
* Les associations féminines
* Les associations des jeunes
* Les FDS
* La société civile
* La chefferie traditionnelle
* Les leaders religieux
* Les partenaires du domaine

1. **BUDGET ( en annexe)**

**Le Médiateur de la République**

**Me Ali Sirfi Maiga**